

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, March 1979

THE COMMISSION PROPOSES IMPROVEMENTS IN AGRICULTURAL STRUCTURES POLICY (1)

The agricultural structures policy must be made more effective and must do more to meet the requirements of those farmers, regions and sectors most in need of its assistance. The Commission of the European Communities has prepared a series of proposals which form part of a longer-term strategy designed to iron out the disparities between the various agricultural regions of the Community and reduce the large differences in income between them.

For this reason the new orientation of the structural policy, which started in 1978 with projects to help farming in the Mediterranean regions and the West of Ireland, must be further strengthened.

The Commission is proposing that the existing structural measures be reinforced and new ones introduced for certain especially handicapped regions. In the latter category are specific projects for Italian hill and mountain areas, the West of Ireland and Greenland. Integrated programmes combining agriculture and the encouragement of other economic activities are proposed for the Western Isles of Scotland, the Lozère and the South-East of Belgium. A specific measure is also proposed to improve pig slaughtering and pigmeat processing in France and the United Kingdom. It is estimated that the Commission's proposals will cost the Community budget 570 to 682 million EUA over a five-year period.

A. Strengthening of existing measures

The Commission considers that the socio-structural Directives of 1972, encouraging modernization, cessation of farming and improvement of guidance and occupational skills, and the 1975 Directive on mountain, hill and less favoured areas must be updated and made more widely applicable and effective. The updating will consist mainly of increasing the various aids given under the Directives and adapting them to present socio-economic conditions.

1. Directive on modernization

To make aid under this Directive more accessible to many farmers until now not covered by it, the Commission proposes that the eligibility conditions be relaxed, inter alia by laying down more realistic income objectives to be attained after modernization.

In order to concentrate financial resources on those farms most in need of them, the Commission is proposing that aid no longer be granted in cases where the income aimed at in a development plan exceeds a certain ceiling.

2. Directive on cessation of farming

The main aim of the changes proposed is to increase the inducements for farmers aged 55 to 65 to transfer their land to farms being modernized - or in certain less favoured areas - to a successor already working full-time on the farm, e.g. a son - or simply to wind up the farm altogether. An increase in existing retirement premiums, the introduction of new types of aid and a relaxation of procedural rules will contribute to this.

3. Directive on training

The effectiveness of this Directive will be augmented by extending aid to training courses for managers and for staff of producer groups, cooperatives and other associations engaged in the marketing and processing of agricultural products and by increasing from 25% to 50% the Community's financial contribution to vocational training measures under the Directive.

4. Mountain and Hill Directive

The Commission had already proposed an increase from 35% to 50% for measures in Italy and Ireland under the Directive on agriculture in mountain, hill and certain less-favoured areas.

For these regions the Commission is reiterating its proposal to increase the allowance to compensate for natural handicaps and to grant it also for small, two-hectares holdings in the Mezzogiorno, at the moment excluded. It is also proposing that application of the directive in Italy be made more flexible, by granting the allowance for dairy cows unrestrictedly, in view of Italy's deficit in dairy produce.

B. New measures

1. Specific programmes

The Commission considers that a new structural approach is necessary in certain particularly handicapped regions of the Community. Their structural deficiencies are too serious for the existing measures by themselves to lead to any improvement in farmers' living standards. The Commission is proposing a first series of specific programmes geared to the characteristics of the regions in question and their special difficulties. More programmes will be proposed as further regional studies are completed. The three programmes of the first series are for:

(a) Mountain and hill areas in Italy

This measure consists of aid for cattle and sheep farming in these areas. Aid will be given for improving livestock housing, increasing fodder production and keeping calves for slaughter on the farm. The measure will both put a stop to the steady deterioration of the agricultural and economic situation in these areas and stimulate beef and sheepmeat production, in both of which Italy has a growing deficit.

(b) The West of Ireland

For this region, where development is hindered by serious structural deficiencies, the Commission is proposing a ten-year programme for setting-up and adapting vocational training centres, improving the agricultural infrastructure; developing cattle and sheep production, processing and marketing, and setting up a regional centre for further training of agricultural advisers. There is already a drainage programme for the region and the mountain and hill Directive applies to a large part of it. Current and proposed measures will allow winter fodder production to be developed, which will help improve the situation.

(c) Greenland

The programme is for the development of sheep raising, which is vital if there is to continue to be a farming community in the part of Southern Greenland concerned.

Because of the extremely severe winter weather, the lack of winter fodder and insufficient slaughtering capacity present production does not meet domestic demand. The proposal is for the Community to contribute to aid for developing the fodder crop area, creating a rural infrastructure, building another abattoir etc.

2. Integrated development programmes

A big boost could be given to a number of areas or regions in difficulties in the Community if, alongside the purely agricultural programmes, others could be set up to develop such sectors as food manufacture, craftwork and hotel, holiday and leisure activities. The Commission considers that the Community ought to be able to finance programmes of this type; The use of all available resources - EAGGF, ERDF, European Social Fund and national financing - will permit an integrated exploitation of the various development possibilities.

The Commission is presenting to the Council proposals on the agricultural aspect of integrated development programmes for:

(a) the Western Isles of Scotland

This is above all an agricultural programme intended to reverse a steady deterioration of farming. The region suffers from such physical handicaps as remoteness, a hard climate and poor fertility. Added to these are an inadequate infrastructure, high unemployment, low incomes and a shortage of fodder. The measures planned are aid to small farmers, bringing land back into cultivation, upgrading livestock, and improving the marketing and processing of agricultural products.

(b) the Lozère

This French department is suffering from a degree of emigration which is threatening to leave it depopulated. The main measures to help industry - especially sawmilling and processing of wood from the 187 000 hectares of forest covering 36% of the territory - and agriculture. The complementary measures are in tourism and craftwork essentially centred on agriculture. In agriculture two fundamental measures are required: the recovery of common grazing land (80 000 ha in the region) and its improvement for cattle and sheep rearing, including providing road access; and the revival of chestnut growing, to which the region is naturally suited and for which there are commercial outlets.

(c) the South East of Belgium

This is a homogenous rural region with a declining population. It is under-industrialized, with a great majority of small and medium-sized enterprises. Unless it can recover fairly quickly it is bound to be left behind.

A programme must be got under way embracing not only agriculture but all activities that will help improve the area's socio-economic position.

The main task in agriculture and forestry is to improve productivity by upgrading pastureland and forage production, to improve guidance and training of farmers, and to rationalize management.

3. Special measure for pig slaughtering and pigmeat processing in the Community

X Improving the structure of the pigmeat market, using new slaughtering techniques and modernizing the processing industry are among the leading requirements if more regular supplies are to be obtained in the quantities and qualities most in demand.

The situation in the United Kingdom and in France is particularly bad compared with the other Member States as regards both abattoirs, including their health conditions, and processing.

The Commission considers that to speed up the improvements needed here special measures must be initiated in France and the United Kingdom.

Coûts additionnels occasionnés par les propositions

MUCE

	ANNÉE						TOTAL
	1	2	3	4	5	+ 5 ans	
(1) Modification de la Directive 72/159	8 - 15	16 - 30	16 - 30	16 - 30	16 - 30	8 - 15	80 - 150
Modification de la Directive 72/160	9,5	13,6	17,9	21,5	25,2	-	88
Modification de la Directive 72/161	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	-	61
Modification de la Directive 75/268	7 - 12	13,5 - 24,5	13,5 - 24,5	13,5 - 24,5	13,5 - 24,5	6,5 - 12,5	67,5 - 122,5
Programme pour l'Ouest de l'Irlande	26,7	26,7	26,7	26,7	19,6	98	224,4
Programme pour l'élevage bovin en Italie	8,5	12,7	16,9	21,1	25,3	293,75	378,2
Programme pour l'élevage ovin au Groenland	pa	0,25	0,5	0,75	1	5	7,5
Programme intégré							
- Ecosse	3	3	3	3	3	-	15
- Lozère	3	3	3	3	3	-	15
- S.E. de la Belgique	1	1	1	1	1	-	5
Modification au Reg. 355/77	-	13,3	13,3	13,3	-	-	40
TOTAL - MINIMUM	79	115,3	124	132	119,7	404,7	951,6
MAXIMUM	91	140,3	149	157	144,7	417,7	1106,6

(1) La Commission a proposé, compte tenu des excédents dans ces secteurs, de suspendre l'octroi des aides pour la production de lait de vache, de viande porcine et pour la production sous serres. Cette suspension pourrait entraîner une réduction annuelle des coûts de 30 MUCE.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORIZACION
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, mars 1979.

La Commission propose l'amélioration de la politique des structures agricoles (1)

La politique des structures agricoles doit devenir plus efficace et répondre davantage aux besoins des agriculteurs, des régions et des secteurs qui en ont le plus besoin. Dans cette optique, la Commission des Communautés européennes a élaboré une série de propositions qui s'inscrivent dans une stratégie à plus long terme en vue de surmonter les disparités entre les diverses régions agricoles de la Communauté et diminuer ainsi les écarts importants de revenus qui les séparent.

Pour cette raison, la nouvelle orientation de la politique structurelle, entamée en 1978 avec une action en faveur de l'agriculture des régions méditerranéennes et de l'Ouest de l'Irlande, doit être renforcée.

La Commission propose à cet effet le renforcement des mesures structurelles existantes et l'introduction de nouvelles actions en faveur de certaines régions fortement défavorisées. Dans cette dernière catégorie, on trouve des actions spécifiques en faveur des zones de collines et de montagnes de l'Italie, de l'Ouest de l'Irlande et du Groenland. Des actions intégrées, combinant mesures agricoles et mesures encourageant d'autres secteurs économiques, sont proposées pour les "Western Isles" de l'Ecosse, pour la Lozère et pour le Sud-Est de la Belgique. Une action spécifique est enfin proposée pour améliorer les conditions d'abattage et de transformation de la viande porcine en France et au Royaume-Uni. Le coût total des propositions de la Commission pour une période de 5 ans est estimé à une somme de 570 à 682 UCE à charge du budget communautaire.

A. Renforcement des mesures existantes

La Commission estime que les directives socio-structurelles de 1972 (encouragement à la modernisation, à la cessation de l'activité agricole et à l'amélioration de l'information et de la formation professionnelle, ainsi que la directive de 1975 en faveur de l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées, doivent être mises à jour et rendues plus accessibles et plus efficaces. La mise à jour vise principalement à augmenter les différentes aides prévues par ces directives et à les adapter aux situations socio-économiques actuelles.

1. Directive "modernisation"

Pour rendre cette directive plus accessible à une proportion importante d'exploitations jusqu'ici exclues du bénéfice des aides à la modernisation, la Commission propose d'en assouplir les conditions en fixant, entre autres, d'une manière plus réaliste, les objectifs de revenus à atteindre après modernisation.

Pour concentrer les disponibilités financières sur les exploitations qui en ont le plus besoin, la Commission propose de ne plus accorder d'aides à la modernisation aux entreprises dont le revenu, fixé comme objectif d'un plan de développement, dépasse un certain plafond.

2. Directive "cessation"

Les modifications proposées pour cette directive ont principalement pour but de renforcer les incitations pour que les agriculteurs âgés de 55 à 65 ans transfèrent leurs terres à des exploitations de modernisation - et, dans certaines régions défavorisées, à un successeur déjà pleinement occupé sur l'exploitation (leur fils par exemple) - ou mettent simplement fin à leur entreprise. Une augmentation des indemnités de cessation existantes, l'introduction de nouveaux types d'aides ainsi que l'assouplissement des modalités contribueront à cette fin.

3. Directive "formation"

L'efficacité de cette directive sera augmentée par l'élargissement de l'octroi des aides aux cours de formation et de perfectionnement de cadres et des groupements de producteurs agricoles, à la commercialisation et à la transformation de produits agricoles et par l'augmentation de 25 à 50 % de la participation financière de la Communauté dans les actions prévues par cette directive en matière de formation professionnelle.

4. Directive "montagne"

Une augmentation de 35 à 50 % avait déjà été proposée par la Commission pour les actions en faveur de l'Italie et de l'Irlande dans le cadre de la directive en faveur de l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées.

Pour ces régions, la Commission réitère sa proposition d'augmenter l'indemnité en compensation des handicaps naturels et de l'accorder aussi aux petites entreprises de deux hectares dans le Mezzogiorno qui en sont actuellement exclues. La Commission propose enfin d'assouplir l'application de la directive en Italie en accordant l'indemnité sans restriction pour les vaches laitières et ceci en tenant compte du déficit de la production laitière dans ce pays.

B. Actions nouvelles

1. Programmes spécifiques

Dans certaines régions particulièrement défavorisées de la Communauté, la Commission estime qu'une nouvelle approche structurelle est nécessaire. Les déficiences structurelles y sont trop sérieuses pour que les mesures existantes puissent y améliorer, à elles seules, le niveau de vie des agriculteurs. Dans cette optique, la Commission propose une première série de trois programmes spécifiques s'adaptant aux caractéristiques des régions concernées et répondant à leurs problèmes particuliers. La Commission proposera d'autres programmes spécifiques au fur et à mesure que les études des régions auront abouti. La première série de propositions concerne :

a) Les zones de collines et de montagnes de l'Italie

L'action proposée comporte l'octroi d'aides à l'élevage bovin et ovin dans ces zones. Les aides portent sur l'amélioration des étables, l'accroissement de la production fourragère et le maintien, sur les exploitations, de veaux destinés à la boucherie. L'action permettra à la fois de remédier à la détérioration continue de la situation agricole et économique de ces zones et d'y stimuler les productions de viande bovine et ovine dont l'Italie connaît un déficit croissant.

b) Ouest de l'Irlande

Pour ces régions, où le développement est freiné par des déficiences structurelles sérieuses, la Commission propose un programme décennal comprenant la création et l'adaptation de centres de formation professionnelle, l'amélioration de l'infrastructure agricole, le développement de la production, de la transformation et de la commercialisation de bovins et d'ovins et la création d'un centre régional pour le perfectionnement de conseillers agricoles. Il est rappelé qu'il existe déjà un programme de drainage pour ces régions et que la directive "montagne" s'applique à une grande partie des régions concernées. L'ensemble des mesures existantes

et proposées permettra le développement de la production de fourrage d'hiver, ce qui contribuera à l'amélioration de la situation.

c) Groenland

Ce programme est destiné à développer l'élevage ovin qui est vital pour le maintien d'une population agricole dans une région du Sud du Groenland.

Actuellement, la production ne couvre pas la consommation interne à cause des conditions climatiques extrêmement dures en hiver, le manque de fourrage d'hiver et une capacité insuffisante d'abattage. La proposition prévoit la participation financière de la Communauté à des aides destinées à développer la surface fourragère, la création d'une infrastructure rurale, la fourniture d'un abattoir supplémentaire, etc.

2. Programme de développement intégré

Parmi les zones ou régions à difficultés de la Communauté, il y en a un certain nombre qui pourraient recevoir une impulsion importante, si, à côté des programmes de développement purement agricoles, des programmes pouvaient être mis en oeuvre pour le développement d'autres secteurs. On peut penser à l'industrie alimentaire, à l'artisanat et aux activités directement connexes à l'industrie hôtelière, aux vacances et aux loisirs. La Commission estime que la Communauté devrait pouvoir financer des programmes de ce type. Ils permettront l'exploitation d'une façon intégrale des différentes possibilités de développement en faisant appel à tous les moyens d'action disponibles : FEOGA, FEDER, Fonds Social Européen et Fonds nationaux.

Dans ce contexte, la Commission présente au Conseil des propositions portant sur le volet agricole des programmes de développement intégré concernant :

a) Les "Western Isles" d'Ecosse

Ce programme concerne avant tout et surtout l'agriculture dont il doit arrêter et renverser la tendance à se détériorer de façon continue. La région est confrontée à des handicaps physiques comme la situation périphérique, le climat dur et le sol peu fertile. A ces handicaps s'ajoutent une infrastructure insuffisante, un chômage élevé, des revenus bas et un manque de fourrage. Les actions envisagées sont des aides aux petits exploitants, la remise en production de terres, l'amélioration de la qualité du bétail, de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles.

b) La Lozère

Ce département français est confronté à un exode de la population qui risque de plonger cette région dans la désertification. Les actions majeures devraient concerner d'une part l'industrie - surtout la scierie et le traitement du bois provenant des 187.000 hectares de forêts qui couvrent 36 % du territoire - et d'autre part l'agriculture. Les actions complémentaires se situent avant tout dans le domaine touristique et artisanal essentiellement axé sur l'agriculture. En agriculture, deux actions fondamentales sont nécessaires - la récupération de pâturages collectifs (il en existe 80.000 ha dans la région), leur amélioration en vue de l'élevage bovin et ovin, leur aménagement et leur desserte; la rénovation de la châtaigneraie, qui répond à la vocation naturelle et dont la production présente des débouchés commerciaux.

c) Sud-Est de la Belgique

C'est une région rurale homogène, à solde migratoire négatif; elle est sous-industrialisée avec une très grande majorité de petites et moyennes entreprises. A moins d'un redressement relativement rapide, la région est condamnée à devenir marginale.

un programme doit être mis en oeuvre qui englobe non seulement le secteur agricole, mais également toutes les activités qui peuvent concourir à l'amélioration de la situation socio-économique de la région.

En ce qui concerne l'agriculture et les forêts, le problème central consiste à améliorer la productivité par l'amélioration des prairies, pâturages et productions fourragères, l'information et la formation professionnelles des exploitants ainsi que la rationalisation de la gestion.

3. Action particulière en faveur de l'abattage des porcs et de la transformation de viande porcine dans la Communauté Européenne

Une amélioration de la structure de marché de la viande porcine, l'exploitation de nouvelles techniques d'abattage et une modernisation de l'industrie de transformation sont parmi les premiers impératifs pour obtenir une offre dans les qualités les mieux adaptées aux besoins et plus régulière dans le temps et en quantités.

La situation au Royaume-Uni et en France est particulièrement mauvaise par rapport aux autres Etats membres tant en ce qui concerne la structure des abattoirs et leur état sanitaire qu'en matière de transformation.

La Commission estime que pour hâter le processus d'amélioration indispensable dans ce domaine, une action particulière doit être menée en France et au Royaume-Uni.

Coûts additionnels occasionnés par les propositions

MUCE

	ANNEE						TOTAL
	1	2	3	4	5	+ 5 ans	
(1) Modification de la Directive 72/159	8 - 15	16 - 30	16 - 30	16 - 30	16 - 30	8 - 15	80 - 150
Modification de la Directive 72/160	9,5	13,6	17,9	21,5	25,2	-	88
Modification de la Directive 72/161	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	-	61
Modification de la Directive 75/268	7 - 12	13,5 - 24,5	13,5 - 24,5	13,5 - 24,5	13,5 - 24,5	6,5 - 12,5	67,5 - 122,5
Programme pour l'Ouest de l'Irlande	26,7	26,7	26,7	26,7	19,6	98	224,4
Programme pour l'élevage bovin en Italie	8,5	12,7	16,9	21,1	25,3	293,75	378,2
Programme pour l'élevage ovin au Groenland	pa	0,25	0,5	0,75	1	5	7,5
Programme intégré							
- Ecosse	3	3	3	3	3	-	15
- Lozère	3	3	3	3	3	-	15
- S.E. de la Belgique	1	1	1	1	1	-	5
Modification au Reg. 355/77	-	13,3	13,3	13,3	-	-	40
TOTAL - MINIMUM	79	115,3	124	132	119,7	404,7	951,6
MAXIMUM	91	140,3	149	157	144,7	417,7	1106,6

(1) La Commission a proposé, compte tenu des excédents dans ces secteurs, de suspendre l'octroi des aides pour la production de lait de vache, de viande porcine et de la production sous serres. Cette suspension pourrait entraîner une réduction annuelle des coûts de 30 MUCE.